LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :

  - Vers une série de la **voie technologique**

  ou

  - En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Voie générale

La première et la terminale

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

  - Numérique et sciences informatiques
  - Sciences de l'ingénieur
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

- Les lycées offrant aujourd'hui les trois séries ES, L et S devraient pouvoir offrir au moins les sept premiers de ces douze enseignements de spécialité.

- L'implantation des enseignements de spécialité les moins courants tient compte de l'offre actuelle des établissements

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
  - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Langue vivante
    - Arts
    - Éducation physique et sportive
    - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
  - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Voie technologique

La première et la terminale

A LA RENTRÉE 2019 :

- L'organisation en séries est maintenue

  Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

  - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
  - STL : Sciences et technologies de laboratoire
  - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
  - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
  - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
  - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
  - S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
  - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

- Des enseignements optionnels :

  En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

  - Langue vivante C (en série STHR)
  - Arts
  - Education physique et sportive

LES ENSEIGNEMENTS

- Enseignements communs :
  - Français (en première) : 3h
  - Philosophie (en terminale) : 2h
  - Histoire Géographie : 1h30
  - Langues vivantes (A et B) : 4h
  - Education physique et sportive : 2h
  - Mathématiques : 3h
  - Enseignement moral et civique : 18h30 sur l'année

- Enseignements de spécialité :
  - 3 enseignements de spécialité en première
  - 2 enseignements de spécialité en terminale
  - Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série